



N° BLE/20 - 15 janvier 1960

LA MORT DU MUSULMAN ET NOUS CHRETIENS

Jean Déjeux

Nous avons déjà eu l'occasion d'apporter un essai de solution à la question des prières pouvant être récitées en commun par des musulmans et des chrétiens (1) Que dire de l'attitude à avoir au chevet d'un musulman mourant ? Il est certain que nous ne pouvons pas rester indifférents dans une semblable situation car, nous chrétiens, nous savons que cet instant suprême de la mort est capital pour tout homme, y compris donc pour le musulman, puisque dans quelques instants cette personne va être fixée dans un état de grâce ou d'inimitié avec Dieu, et cela pour l'éternité.

Néanmoins, il n'est pas toujours possible de faire quelque chose sur le plan strictement religieux soit à cause du lieu où l'on se trouve soit à cause des interdictions administratives et de tel règlement, soit à cause de telle profession etc... Notre démarche et notre aide peuvent être mal interprétées par les uns ou les autres ; tel geste ou telle parole peut faire scandale... en tenant compte cependant que tout ceci doit, bien sûr, être apprécié selon les lieux et selon les personnes (2)

En tout état de cause nul n'est dispensé de la discrétion, de la délicatesse, de la prudence et de la compréhension vis-à-vis du mourant d'abord mais également vis-à-vis des personnes, de religion musulmane, de mentalité agnostique, incroyante ou d'attitude hostile, qui peuvent l'entourer.

Nous ne ferons ici que donner quelques points de repère et poser quelques jalons pratiques pour une aide chrétienne, qui soit vraiment chrétienne et non pas une quelconque participation à un rite de la religion musulmane par exemple. Vu les cas nombreux, variés et complexes qui sont susceptibles de se présenter (du musulman très "large" d'esprit au musulman traditionaliste et de stricte observance, sans parler de celui pour qui Dieu et l'au-delà font problème), nous ne pouvons qu'esquisser les grandes lignes générales de cette pastorale auprès des musulmans nord-africains assistés au moment de la mort.

Dans la mentalité populaire musulmane, la mort est considérée comme une réalité de la vie tout à fait normale bien qu'elle soit la dernière. Elle est prévue ; on y pense et on l'attend calmement. La foi au destin fixé de toute éternité et inéluctablement réalisé par Dieu se cristallise même sur cette mort à laquelle personne n'échappe. La mentalité populaire voit ainsi dans le décès la plus marquante des manifestations de la toute-puissance de Dieu régnant en maîtresse sur le néant qu'est l'homme. "Dieu est le Vivant et l'Éternel", "Dieu est le plus grand, seul son visage dure", "La mort frappera tout individu, elle est la voie de tout être créé", entend-on dire souvent.

Un sentiment d'impuissance résignée devant Dieu qui frappe sa créature semble caractériser le comportement du musulman devant la mort. Sa réaction spontanée est sans doute faite de douleur et de pleurs, comme pour toute personne, mais peu à peu le calme et la résignation reprennent leur place.

Au moment de l'agonie, les parents et amis musulmans ont ordinairement le souci d'aider le mourant à prononcer la formule de foi musulmane (la "shahâda"). Pour un musulman, elle est, en effet, la clef du paradis, puisque, selon la doctrine orthodoxe traditionnelle, seule la foi sauve. S'il ne peut la prononcer, un autre musulman prendra un doigt de l'agonisant pour le lever en signe de témoignage de l'unicité divine et de son appartenance à la communauté musulmane fondée par Mahomet et "mise à part" par Dieu (3)

Les laveurs procèdent ensuite à la toilette funéraire. Le lavage est un acte rituel considéré comme la dernière ablution légale du mort. Pendant ce temps, les lecteurs psalmodient des poèmes à la louange de Mahomet, tandis qu'auparavant ils avaient récité des passages du Coran.

Le cadavre n'est pas mis dans un cercueil, mais sur une civière portée par quatre hommes et placée en tête du cortège. Chacun veut la porter, car c'est une bonne action qui aurait valeur de rachat des péchés. Parfois, on s'arrête à la mosquée. Il n'y a ni fleurs ni couronnes. Le long du parcours, on psalmodie la "shahâda" et on prend une allure assez rapide.

Du point de vue de la théologie catholique, nous savons tous que pour être sauvés, il faut connaître Dieu et l'aimer, c'est-à-dire plus précisément, à l'heure de la mort, pour tout homme quel qu'il soit, il faut être ouvert à la grâce d'une contrition surnaturelle parfaite motivée par l'amour de charité envers Dieu. Ordinairement la grâce d'une bonne mort pour tout homme, y compris donc pour le musulman, ne signifie pas autre chose. On comprend dès lors que le reste ("il ne s'est pas vu mourir" ! "il était bien calme" ! "il n'a pas souffert" ! etc) peut avoir quelquefois son "importance" sur le plan purement humain, mais que, sur le plan même de la foi, ce ne peut d'aucune manière en être l'équivalent.

Multiples sont évidemment les cheminements concrets aboutissant à la découverte de Dieu et de son dessein de salut. D'une façon générale il faut dire que tout homme, tout adulte normal entend l'appel de Dieu par sa conscience et qu'un jour ou l'autre il doit choisir pour ou contre le bien à faire, le mal à éviter. Sans nous étendre ici sur les situations particulières (non invraisemblables en fait) et sur les explications du théologien, il faut penser, par exemple, avec un certain nombre d'auteurs que dans certains cas de conceptions religieuses ou philosophiques erronées, de non "connaissance consciente et conceptuelle" ou d'ignorance théorique de Dieu, la grâce utilise précisément la découverte du bien honnête à suivre et le fait apparaître comme le bien salubre auquel l'homme doit consentir (4).

Qu'en est-il du musulman ? Officiellement et en principe, ne se définit-il pas lui-même comme "croyant" ? Sur un plan purement abstrait, on peut dire (bien qu'avec de sérieuses nuances) que le musulman à l'âme droite, a la possibilité de trouver dans l'Islam le contenu suffisant de foi en Dieu Bon et Rémunérateur.

Mais, sans entrer ici dans de longs développements et dans les controverses théologiques, les opinions et les distinctions pour montrer ce qui dans la doctrine musulmane traditionnelle facilite ou non le salut du musulman (vu évidemment du point de vue catholique), disons simplement que la pensée traditionnelle ne semble toutefois pas solliciter le musulman à l'acte filial de charité parfaite envers Dieu. Cet acte ne lui est certes pas impossible car la grâce est toute puissante (autre chose est la doctrine autre chose l'attitude de telle et telle personne), mais si nous voulons nous en tenir ici à ce qui est communément reçu et non aux courants d'idée en-deçà ou au-delà des vues communes, aux personnalités et aux positions intellectuelles et spirituelles en marge de l'Islam, il faut dire que le musulman, de mentalité traditionnelle, est envers Dieu dans une attitude de vénération, d'adoration et d'obéissance, ou encore dans une attitude de soumission ("islam"), de patience ("çaber") et d'abandon ("tawakkul") à la volonté inscrutable de Dieu.

Sans développer de longues considérations (qui auraient certes leur importance) sur les notions de péché et de libre arbitre dans l'Islam, disons que la notion de contrition, exprimée par le terme de "tawba" (retour), n'est pas l'équivalent pur et simple de notre notion chrétienne de contrition. Là comme ailleurs, aucune valeur musulmane ne recouvre exactement nos valeurs chrétiennes. Cette "tawba" pourrait se traduire par "repentir". Pour qu'elle soit valide, selon la doctrine traditionnelle, il faut le regret de la faute - pour Dieu seul ("li wajh Allah") - et le propos de ne pas recommencer. Mais l'idée de réparation n'intervient que lorsqu'il s'agit de fautes contre le prochain, si bien que, même si cette notion se rapproche de notre contrition chrétienne, elle n'en est pas pour autant l'équivalent ; elle n'est pas de soi la contrition parfaite proprement dite.

En outre certaines écoles théologiques la déclarent inutile. Elle ne serait même nécessaire selon l'école traditionnelle 'asharite, que pour les "gros" péchés ("kabâ'ir"), encore qu'il ne faille pas chercher ici une quelconque équivalence avec notre distinction chrétienne entre péchés mortels et péchés véniels puisque, pour l'Islam, il ne peut être question de la vie de la grâce et de la vie surnaturelle de Dieu en nous. Seul le péché d'impiété ("kufr", c'est-à-dire d'infidélité, de rejet ou de refus de l'Islam) est impardonnable et puni de l'enfer éternel. Il n'y a donc pas d'enfer éternel pour les musulmans ; seule la foi sauve, si l'on meurt en prononçant d'un cœur sincère la "shahâda" (5).

Tous les petits péchés (encore qu'il soit bien vain de chercher à y voir clair dans les distinctions et les classements (6) peuvent être réparés, couverts compensés de bien des manières : par la "shahâda", l'intercession de Mahomet, la prière, le pèlerinage, le jeûne, la souffrance, les bonnes œuvres, le repentir, selon les façons de parler et de faire dans le peuple. Mais concrètement il est souvent difficile de savoir ce que, dans la mentalité populaire, on entend par regret des péchés. Dans certains cas, ce peut être un regret véritable d'avoir offensé Dieu, non pas toutefois parce qu'il est infiniment bon et aimable non pas encore parce que l'enfer est éternel (il ne l'est pas pour les musulmans !), mais, principalement, semble-t-il, parce que le péché exige un châtiment temporel dans le feu de l'au-delà.

Que faire donc en tant que chrétiens ?

Quel que soit son degré d'évolution et d'affranchissement des obligations rituelles de l'Islam, le musulman, encore croyant, a un sens aigu de l'inanité de l'être humain. Il sait que sa mort est fixée de toute éternité et il s'en remet, en toute confiance et dans le calme à cette volonté de Dieu qui n'a pas de comptes à rendre aux hommes sur les raisons de son action. Cela ne veut pas dire que le musulman ne souffre pas autant que d'autres de la séparation d'avec les êtres chers qu'il aime. Cette souffrance se manifeste même quelquefois très bruyamment (surtout de la part des femmes). Mais la résignation et la patience dont témoigne le musulman devant la mort ne manquent pas de grandeur.

Toute attitude d'incompréhension manifeste et de dédain de cette résignation serait évidemment très inconvenante et contraire, bien sûr à toute charité chrétienne authentique. Elle serait, pour le malade ou l'agonisant, pour ses amis qui l'entourent également y une cause de scandale et de souffrance profonde ; elle ne serait pas enfin un témoignage en faveur de notre foi religieuse.

Pratiquement faudrait-il donc aider l'agonisant à mourir en bon musulman, c'est à dire selon les habitudes et les manières de faire en usage dans les familles musulmanes ?

Certains musulmans, interprétant à leur façon, très "largement" les manières de faire traditionnelles, ne sont pas opposés, disent-ils, à ce que des chrétiens apportent un Coran pour que le malade ait cette consolation finale de mourir en tenant le Livre dans sa main, ou encore à ce que des chrétiens soutiennent la main défaillante de façon que le musulman puisse lever l'index vers le ciel.

Ce n'est là d'ailleurs qu'une opinion qui serait certainement discutée par bien des musulmans, pour lesquels peut-être, d'ailleurs cette aide risquerait d'être blessante si elle était apportée maladroitement malgré l'intention droite (7).

Il est certain en tous cas, objectivement que ni le fait de toucher le Coran, ni le geste de lever l'index ni la "tawba" (qui n'est qu'une contrition imparfaite ou attrition), ni la "bonne foi" ne sauveront, ne justifieront ce musulman qui va paraître devant Dieu. Il n'y a dans l'Islam ni clergé, ni sacrements ; ce n'est donc pas davantage parce qu'un "marabout", qualifié "d'aumônier", ou un lecteur du Coran viendra réciter quelques versets coraniques que leur intervention sera d'un grand secours.

Mais ne pourrait-on pas se prêter, par charité, à cette aide matérielle pour une ultime satisfaction du mourant ? On peut répondre, d'une part, que, pour un musulman de mentalité traditionnelle, populaire, il n'appartient pas à un non-musulman d'aider l'agonisant à prononcer la "shahâda" ou à lever le doigt en signe de foi musulmane. D'autre part même si un chrétien ne coopérait que matériellement à ce geste (se défendant intérieurement de reconnaître la Vérité dans la formule de foi musulmane et étant supposé que le moribond et l'entourage musulman, par exemple ne voient pas d'une façon hostile cette aide), sa manière d'agir induirait les musulmans en erreur et leur ferait croire ce qui n'est pas. Ils ne manqueraient pas de penser, presque inmanquablement, que nous croyons à la "révélation" coranique et au message apporté par Mahomet, comme "sceau des prophètes". Or nous n'avons pas le droit d'agir de telle sorte qu'ils soupçonnent chez nous cette façon de penser.

Ce genre d'aide matérielle peut faire scandale, laisser croire à un indifférentisme religieux ou induire en erreur d'autres personnes. Un chrétien ne peut pas aider à faire ce geste explicitement musulman, dans le cas présent tout en admettant ici que le scandale serait à apprécier selon les lieux et les personnes naturellement, et qu'en outre on puisse peut-être discuter sur le fait que ce n'est pas le chrétien qui fait le geste lui-même mais que son aide ne consiste qu'à soutenir la main.

Certains diront sans doute que ce signe n'est qu'un pur "témoignage universaliste" de l'unité divine ! Théoriquement, abstraitement, on pourrait le comprendre ainsi. Mais, il faudrait se placer hors du contexte islamique, car en réalité, au plan existentiel, par la notion islamique d'unicité divine le musulman entend bien, ordinairement et s'il est dans la ligne de la pensée traditionnelle s'opposer et rejeter les mystères explicitement chrétiens de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, même si, en fait, il ne sait pas exactement en quoi ils consistent. (8) Son geste ne paraît donc pas un geste "universaliste", mais, en l'occurrence, un geste bien spécifiquement musulman (9). En outre, pour la mentalité populaire, c'est le témoignage de l'appartenance à une communauté qui se veut pure de toute compromission avec les infidèles (les chrétiens entre autres). Il est inutile de faire remarquer enfin que sur ce plan existentiel, quantité de nuances sont à apporter, si l'on veut tenir compte des expériences intérieures concrètement vécues, complexes et diverses selon les individus.

En tant-que chrétiens nous avons mieux à faire.

Dans le cas présent les gestes essentiels à accomplir sont normalement les actes de foi en Dieu Bon et Rémunérateur et de charité parfaite envers lui. Aucun succédané ne saurait les remplacer.

Pour préparer les musulmans à la plénitude du message apporté par le Christ, des dispositions à recevoir la Bonne Nouvelle nous pouvons déjà leur dire que Dieu est Vivant, qu'il s'occupe de nous, nous regarde et s'intéresse à nous. Dieu est Père et il nous aime. Dans sa bonté, il nous pardonne nos fautes, si nous avons le regret de l'avoir offensé Lui infiniment aimable. Nous avons eu d'ailleurs l'occasion de donner quelques éléments de présentation de cette vie éternelle (10).

Comment préparer le malade à cette contrition parfaite ?

Des cas variés et complexes peuvent se présenter selon les différents "climats musulmans". Qu'il nous suffise donc de tracer des lignes générales.

S'il s'agit d'un musulman assez instruit dans la doctrine musulmane et hostile ("fanatique" pour parler comme beaucoup) à tout ce qui lui paraît chrétien, refusant absolument qu'on lui parle de la bonté de Dieu et rejetant toute idée d'un Dieu paternel, meilleur que le meilleur des pères à l'égard de ses enfants... il n'y aurait, semble-t-il pas autre chose à faire que de prier pour lui. Hâtons-nous de dire que ce cas est certainement excessivement rare (bien qu'il se présente quelquefois), ce musulman pas plus que les autres n'étant dépourvu de bon sens malgré tout. La délicatesse d'une charité permanente et le secours de la grâce ne sont, en outre, jamais tout à fait impuissantes.

S'il s'agit d'un brave homme qui, dans son milieu n'a jamais entendu parler d'un Dieu-Père, d'un Dieu-Bon, mais qui n'est certes pas opposé à cette idée bien présentée, il faut d'abord développer cette idée, d'une manière très compréhensible et concrète : Dieu qui nous donne tout comme un père aimant subvenant à tous les besoins de ses enfants. On pourra ensuite, doucement, amener le malade à l'acte de contrition et de charité parfaites. Il n'est pas sûr toutefois que ceci puisse être obtenu pour tous avec la même facilité, en une seule visite. Les considérations et les circonstances sont très différentes et sont relatives à tous les cas posés.

S'il s'agit d'un musulman qui n'a de musulman que le fait d'être né en pays d'Islam et chez lequel les réactions religieuses, la certitude d'un au-delà de bonheur ou de peines, la foi en Dieu même, etc... se sont estompées pour ne pas dire plus, il faudra, là encore, aller à l'essentiel, selon le temps dont on disposera, en essayant d'abord de raviver et de purifier la foi en Dieu. Chez certains, les vérités éternelles pourront paraître quelque peu floues, objet de recherches loyales et d'inquiétudes ou encore altérées par les superstitions et le "magico-religieux". Il est quand même très rare qu'à l'heure de la mort le sentiment religieux ne réapparaisse pas. La conscience quasi-spontanée et très empirique d'une Transcendance absolue est susceptible d'être facilement ravivée en ce moment suprême. La lumière intérieure de la grâce, enfin, ne sera pas sans influence sur une conscience droite.

Il est possible que le malade soit alors entouré de beaucoup de monde, en particulier d'amis musulmans. Notre attitude doit être, dans ce cas, basée sur une grande prudence, car l'un ou l'autre de

ceux-ci ne sera pas loin de croire que l'on veut faire prononcer au mourant une sorte de "shahâda" chrétienne. Que nos paroles servent à toute l'assistance, faisant reconnaître à tous que l'homme est pécheur, sans quoi le malade refuserait de se reconnaître lui-même pécheur devant tout le monde. Il sera ensuite plus facile d'obtenir du mourant l'acte de charité parfaite qui ne pourra que bien impressionner les assistants.

Qu'importe, enfin si avant ou après cet acte de contrition parfaite, le moribond répète la "shahâda" ou lève son index ! Dieu, qui sonde les reins et les cœurs, sait bien que ce musulman est de bonne foi dans l'Islam et que son erreur est, en ce moment, invincible.

La présentation de condoléances aux amis et aux parents sera appréciée comme une marque de compréhension et de communion à leurs souffrances. La formule la plus ordinaire en est, si l'on tient à employer quelques expressions en arabe : "el-baraka fikoum" (la bénédiction sur vous) ou encore "el baraka fel h'aiin" (la bénédiction sur les vivants).

De nombreux musulmans à l'âme droite viennent à nous dans l'espoir d'un réconfort et d'un soutien moral, d'une parole et d'un enseignement qui combleront leur inquiétude d'âme, leur recherche de la joie et de la paix intérieure. Ces âmes droites sont disponibles et nous n'avons pas le droit de nous dérober, de ne pas agir et témoigner en chrétiens, à cause d'une fausse "honte", d'une "tolérance" mal comprise, de confusions ou même de conceptions purement erronées, qui font qu'on témoignerait, en fait, pour l'Islam au lieu de ce soit pour le Christ.

D'autres âmes sont satisfaites d'elles-mêmes, fermées à ce qui n'est pas musulman ; d'autres encore paraissent n'avoir plus rien à quoi se raccrocher...

La plupart de ces musulmans, se sentent pécheurs, dans le mal, sans pardon ou tout au moins ne sachant que vaguement où se trouvent le bien et le mal : Dieu ne répond pas, pensent-ils. D'autres, par contre, seront satisfaits de leur "shahâda" prononcée d'un cœur sincère.

Aucun n'est ordinairement dépourvu de bon sens et de saines réactions humaines communes à tout homme.

A l'heure de la mort, la grâce du Seigneur travaille pour que ce musulman moribond, qui va paraître devant Lui, soit disposé à opérer sa "conversion", son orientation vers la Charité. Dans le même temps, le chrétien, présent au chevet du mourant, a grâce lui aussi pour annoncer cette Charité qui est Vérité et Vie éternelle.

J. D.

Notes

1. Cf. Comprendre, série bleue, n° 13 du 25/9/57, "Prières communes avec les musulmans nord-africains en France". Cette note a été reproduite dans "Les Missions Catholiques", n° 72 d'octobre-décembre 1958, pp. 280-287.
2. Une livraison des "Cahiers nord-africains" (E. S. N. A. 6, rue Barye, Paris 17°), intitulée "Nos malades nord-africains" (n° 55, décembre 56/janvier 57) essaye de donner quelques principes très larges, valables pour les hôpitaux. (pp. 42-43).
3. La "shahâda" est ainsi exprimée : "(ash-hadu 'an) lâ ilâha illa llâh wa muhammadun rasoulu llâh - "(Je témoigne qu'il n'y a pas de divinité si ce n'est Allah et (que) Mahomet est l'envoyé d'Allah" - C'est un double témoignage de l'unicité divine et de la mission de Mahomet. Les deux parties de la "shahâda" sont inséparables et il est nécessaire de les prononcer l'une à la suite de l'autre pour la validité de la profession de foi.
4. Cf. Ch. Journet "L'Eglise du-Verbe Incarné" T. II (Desclée de Brouwer, Paris 1951)- PP. 792-795, citant J. Maritain "La dialectique immanente du premier acte de liberté". Voir aussi de J. Maritain la belle page de son "Humanisme intégral" (Aubier Paris 1936) p. 73. "La conscience est une révélation de Dieu" écrit le R. P. Daniélou dans "Les saints païens de l'Ancien Testament" (Le Seuil, Paris 1956) p. 166.
5. "La "tawba" n'est point, comme la contrition chrétienne, la "condition" du pardon divin. Quand il y a "tawba" agréée, plus n'est besoin de pardon : les grandes fautes sont effacées, n'existent plus ; et quand s'exerce le pardon, c'est qu'il n'y a pas eu "tawba". En outre soulignons-le une fois de plus : le musulman croyant sincère, qui meurt sans s'être repenti de ses grandes fautes, est assuré d'entrer en

définitive au paradis" (Louis Gardet, "Les fins dernières selon la théologie musulmane" II, dans la Revue Thomiste 1957, n° 2, p. 266).

6. "Notez qu'à partir du moment où les théologiens musulmans admirent que l'enfer n'était pas éternel pour leurs coreligionnaires, la distinction des péchés entre grands et petits perdait une partie de sa valeur. Seuls quelques péchés contre la foi, comme l'idolâtrie et le fait d' "associer" à Dieu d'autres divinités, comme encore le refus d'accepter tous les prophètes, conduisaient en enfer les mécréants, pour toujours. Les autres péchés, même graves, ne procuraient en somme aux musulmans coupables qu'une sorte de purgatoire temporaire. On comprend que la théologie musulmane se soit désintéressée de telles classifications morales. En revanche, toute une littérature sur les règles de la bienséance ("adab") a servi à donner les directives pratiques de conduite en dehors des perspectives immédiates de sanction morale" (J. Jomier, "Le Commentaire coranique du Manâr", G. P. Maisonneuve, collec. "Islam d'Hier et d'Aujourd'hui", vol. XI, Paris 1954, p. 140, note 1).
7. Pour dissiper tout doute à ce sujet il suffira de prendre connaissance, dans une prochaine livraison de "Comprendre" de la "Lettre aux directeurs d'hôpitaux" envoyée par le Directeur de l'Institut musulman dg la Mosquée de Paris (n° 1416 S2 HB/SV du 30 octobre 1959).
8. Voir par exemple la très pertinente recension du R. P. Jomier "Islam et théologie chrétienne" dans "Parole et Mission" n° 7, pp. 618-626
9. Rappelons aussi que, du point de vue musulman, le témoignage de la mission de Mahomet comme "sceau des prophètes" est inséparable du témoignage de l'unicité, divine.
10. Cf. Comprendre, série bleue, n° 14 du 15/2/58 "L'Annonce de la Bonne Nouvelle : Dieu est Amour".



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--